

TEXTE INTEGRAL DU DISCOURS DE A. BASTÜRK

PRESIDENT NATIONAL DE LA CONFEDERATION

TURQUE DES SYNDICATS PROGRESSISTES (DISK)

le 22 avril 1981

au tribunal de BAKIRKÖY (Istanbul) concernant
les poursuites engagées en vue de la fermeture
définitive de DISK

(Traduction)



Votre Honneur,



Le Procureur Général de Bakirköy a engagé des poursuites en vue de la fermeture de DISK. Nos avocats vous présenteront nos objections et les points de vue légaux en ce qui concerne les procédures. Cependant, je souhaite souligner certains points relatifs au fonds même de cette affaire.

C'est une affaire où l'aspect politique est prépondérant, et non l'aspect légal. Ce procès n'a pas été engagé suite à une activité secrète antérieure illégale, ou suite à un plan ou une décision de DISK ou de ses fonctionnaires qui auraient été découverts par la suite. Ces poursuites ne sont pas non plus fondées sur une action ou sur un mouvement qui auraient été lancés.

Non, ce procès nous a été intenté à cause des vues que les responsables de DISK ont publiquement émises, depuis des années, dans la presse, à la radio et à la télévision, lors de négociations collectives, de réunions et de manifestations. Il nous a été intenté en raison du fait que les responsables de DISK ont défendu les intérêts de notre pays, intégralement; en raison du fait que les responsables de DISK ont défendu les droits et les libertés des travailleurs en général, fidèles à leurs convictions et à leurs actions.

Ce procès ne cherche pas seulement à mettre un terme aux activités de DISK et à supprimer cette organisation. Son objectif premier, c'est de liquider la classe démocratique et le syndicalisme de masse qui s'est développé dans le sillage de DISK en Turquie, contre le syndicalisme jaune.

Que faut-il entendre par classe démocratique et syndicalisme de masse, à l'opposé de ce qu'en pensent certains milieux et le Procureur Général de Barkirköy?

- + Il faut entendre le respect réel des vues politiques, religieuses et philosophiques de tous les membres, sans aucune distinction, et avec l'approche la plus démocratique possible;
- + Il faut entendre la défense des droits démocratiques et des intérêts économiques des travailleurs en tant que classe, puisqu'ils se sont regroupés dans des syndicats pour la défense de leurs intérêts communs, c'est-à-dire de leurs intérêts de classe;
- + Cela veut dire qu'il faut voir la démocratie syndicale comme pierre de fondation de l'unité syndicale et veiller à ce que les droits de la masse d'avoir son mot à dire et de décider soient respectés;

- + Cela signifie organiser les activités des syndicats indépendamment de toutes les organisations et institutions, indépendamment des employeurs et des partis politiques;
- + Cela veut dire lutter contre ceux qui veulent détruire l'unité syndicale des travailleurs, contre le syndicalisme jaune, et réaliser l'unité syndicale des travailleurs;
- + Cela veut dire le respect des droits et libertés démocratiques en général et les droits et libertés syndicaux en particulier.

En un mot, cela signifie être une organisation de masse. De classe. Une organisation démocratique et indépendante:

DISK a été fondé en 1967, avec au départ 30.000 membres.

Très vite, le nombre de membres est passé à plus de 500.000, par suite de sa lutte pour les droits des travailleurs de s'organiser en syndicats, de négocier librement des conventions collectives et pour l'obtention du droit de grève. Suite aussi au fait que DISK a lutté pour la réalisation des droits et des libertés démocratiques, comme cela est prévu dans la Constitution et que DISK a lutté contre le syndicalisme jaune, et que notre organisation a fonctionné dans un esprit de démocratie syndicale entière et authentique.

C'est aussi grâce à la lutte de DISK que les principes fixés par l'OIT en matière de droits syndicaux et de libertés syndicales sont devenus une réalité. C'est aussi suite aux activités de DISK que l'expression "le travail est la plus haute des valeurs" est devenue une réalité.

C'est pour ces raisons que les gouvernements en place et les employeurs n'ont pas aimé notre organisation dès le jour de sa création. DISK s'est toujours opposé au syndicalisme servile, jaune. DISK n'a jamais reculé d'un pas, malgré les répressions des gouvernements, malgré les répressions anti-démocratiques et les actions entreprises par les employeurs et malgré les provocations des milieux fascistes. Puis DISK est devenu la centrale syndicale à laquelle tous les travailleurs et tous les employés ont souhaité s'affilier.

Cependant, les employeurs ont eu peur de ces luttes de DISK et de ce syndicalisme démocratique et de masse. Ils ont fait tout ce qu'ils pouvaient pour détruire DISK et mettre un terme à son combat démocratique par de coûteuses insertions dans les journaux etc.





Le procès qui nous fut intenté par le Procureur Général de Bakirköy dans ce tribunal, le 30 juillet 1980, est le résultat d'un tel développement.

Le Procureur Général déclare DISK coupable d'avoir agi contre les principaux articles de la Constitution, de former une organisation politique secrète et demande que DISK soit supprimé définitivement.

Nous n'acceptons aucun des chefs d'accusation lancés par le Procureur Général.

Tous les éléments de charges et les plaintes portées contre le Procureur Général sont vagues, sans aucun fondement et ce sont des formulations générales. Ces charges sont basées sur une logique de ressemblances et de comparaisons, et elles visent à donner des impressions basées sur des éléments subjectifs. Les documents présentés par le Procureur Général sont fondés sur des faux, des déformations, le recel de la réalité; ils sont pleins d'informations fallacieuses et de contradictions et dénués de toutes preuves et n'ont aucune valeur légale.

Je répète que c'est une affaire où l'aspect politique a énormément de poids, et où l'aspect légal ne compte pratiquement pas.

Cette affaire est contraire aux principes essentiels des lois actuelles; elle vise à créer artificiellement des crimes qui n'ont jamais été commis.

DISK a été jugé conforme aux principes du "droit d'association", établi par l'article 46 de la Constitution de 1961, et conforme aux libertés et droits syndicaux établis par les lois n° 274 et 275, et il a toujours mené ses activités dans les limites de la législation en vigueur, et cela depuis sa création. Et voilà maintenant que l'on essaie de dire que DISK et tous ses responsables et membres sont coupables.

Comme l'indique le document remis par le Procureur Général, ce procès va, à l'avenir, engager plus de 600.000 travailleurs et affectera négativement quelque 3 à 4 millions de personnes, y compris les familles. C'est une affaire qui aura un retentissement énorme et qui aura des effets sociaux et légaux qui ne pourront plus être corrigés après.

Au moment où la Turquie souhaite devenir membre à part entière de la Communauté Européenne, il est très regrettable que DISK soit mis sur la sellette pour avoir défendu le minimum des droits syndicaux qui est pratiqué par tous les syndicats des pays membres de la C.E.E.

Il est très grave de violer ainsi les principes et les Conventions de l'O.I.T., qui ont été ratifiés par la Turquie.

Et il faut savoir que la classe ouvrière en Turquie n'est pas moins développée que la classe ouvrière des autres pays d'Europe et du monde.

Par suite de ses tâches légales, DISK s'est depuis des années intéressé de près aux problèmes sociaux, il a fait des déclarations basées sur des recherches scientifiques dans le domaine de l'économie, de la vie sociale et politique, notamment sur les problèmes relatifs à l'inflation, au coût de la vie, au chômage, à la répression et aux actions anti-démocratiques, au poids de la fiscalité et DISK a proposé des solutions dans ces matières. La situation actuelle a prouvé que DISK avait raison.

DISK s'est opposé sans réserves à l'anarchie et à la terreur. Alors que ses membres, des travailleurs des usines jusqu'à l'ancien président national, faisaient l'objet de meurtres fascistes, DISK a fait appel, à chaque occasion, aux personnes et aux organisations concernées pour qu'elles luttent également contre l'anarchie et la terreur.

DISK ne peut être tenu responsable de la crise économique qui frappe par ailleurs le pays. Les travailleurs non plus ne peuvent être tenus pour responsables. Il a été clairement prouvé que les travailleurs ne sont pas la cause de la crise économique due aux soi-disant hauts salaires qu'ils ont obtenus ou aux grèves qu'ils ont déclarées durant la période qui a suivi l'intervention militaire du 12 septembre, puisque durant cette période, il n'y a eu aucune action de la part des mouvements de travailleurs et les salaires ont été décidés d'autres façons.

DISK a toujours été le défenseur déterminé de l'indépendance nationale et de la démocratie, depuis le jour de sa fondation. Pour les mêmes raisons, DISK s'est opposé à l'impérialisme, au fascisme, et s'est fait le défenseur actif de la paix.

Ouvrant activement à l'unité des travailleurs de Turquie, DISK, qui fait partie du mouvement syndical européen et mondial, s'est efforcé d'assurer l'unité du mouvement syndical international à tous les niveaux. A ce jour, DISK ne s'est pas encore affilié à une organisation internationale. Cependant, il a introduit sa candidature à l'organisation régionale qui a pour nom "Confédération Européenne des Syndicats".



La C.E.S. couvre, avec ses 40 millions de membres et plus, les plus grandes centrales syndicales d'Europe occidentale dans des pays comme la Grande-Bretagne, la RFA, l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg, la Norvège, la Suède, le Danemark, la France, la Finlande.

Des deux organisations qui ont présenté leur candidature en Turquie, la C.E.S. a refusé l'adhésion de TÜRK-İS et elle est en cours d'accepter celle de DISK comme seule organisation turque.

Les tentatives qui tendent à montrer que DISK est une organisation agissant contrairement à la constitution sont toutes vaines. DISK est une organisation indépendante, de classe démocratique et de syndicalisme de masse des travailleurs de Turquie. Depuis le jour de sa fondation en 1967, DISK a toujours défendu la Constitution, a toujours mené ses activités dans le cadre de cette Constitution et a la Constitution comme base. Les affiliations de DISK sont passées de 30.000 à plus de 500.000 membres en 13 ans, cela grâce au fait que DISK défend le contenu de la Constitution de 1961.

J'ai toujours écrit, déclaré et agi publiquement. Les principales caractéristiques de DISK sont que c'est une organisation de masse, de classe, démocratique et indépendante.

Voilà les principes qui ont fait de DISK ce qu'il est et ces principes sont ancrés dans le cœur de centaines de milliers de personnes.

A ce jour, DISK a exposé ses vues au grand jour. Il les a exposées oralement au Parlement, aux Premiers Ministres, aux Ministres, aux Commandants de la Loi martiale, chaque fois que cela a été jugé nécessaire.

DISK a défendu la Constitution dans son ensemble. Nous avons défendu la Constitution (1961) dans les conditions les plus difficiles. Nous la défendons encore aujourd'hui. Il est de notre devoir de patriotes de la défendre.

J'ai exposé clairement mes opinions lors du procès de Barkirköy en relation avec l'action du 20 mars 1978 comme suit:

"Dans une démocratie, on n'applique pas le principe d'imposer ses propres vues aux autres. Et surtout pas par le meurtre. Nous voulons que l'on mette un terme au meurtre de nos enfants. Notre action a été orientée dans cette direction. Si elle n'est pas condamnée à la loi, nous sommes prêts à en assumer les conséquences, pourvu que nos enfants ne soient pas massacrés. Pourvu que la Constitution ne soit pas bafouée. Et aussi longtemps qu'une sanglante dictature fasciste ne sera pas instaurée".

La glorieuse histoire de la classe ouvrière turque remonte à 100 ans. Durant cette

période, il y a eu des époques où les droits et libertés syndicales ont été abolis, où les syndicats ont été bannis, où des syndicalistes ont été jetés en prison et gravement torturés. Mais il n'a jamais été possible de détruire la classe ouvrière ni sa lutte.

Quels que puissent être les résultats du présent procès, on ne détruira pas les principes de la classe démocratique et du syndicalisme de masse de DISK. Parce que ces principes appartiennent maintenant aux travailleurs. Ils sont devenus partie d'eux-mêmes.

Quels que puissent être les résultats de ce procès, il n'est plus possible d'arrêter le développement syndical en Turquie. Après un certain temps, la classe démocratique et le syndicalisme de masse de DISK continueront à vivre, renforcés même.

Quoi que nous ayons pensé ou quoi que nous ayons fait, nous l'avons fait, parce que nous étions convaincus d'être dans la légalité et de penser dans la légalité. Et nous le pensons encore aujourd'hui.

Nous déclarons publiquement ici que nos opinions et nos actions n'ont pas été contre les lois. Nous continuerons à dire la même chose, malgré la lourde répression dont nous faisons l'objet, responsables syndicaux, représentants syndicaux et membres affiliés. Que l'on fasse passer nos vues pour des crimes, maintenant, après tant d'années, c'est cela qui est contraire à la démocratie, à l'ordre social, aux principes d'un Etat constitutionnel et à la loi elle-même.

Nous sommes fiers et heureux d'être des membres et des responsables de DISK, nous qui avons lutté pour que droits et libertés démocratiques en général, et droits et libertés syndicales en particulier et que l'on essaie de prouver que nous sommes coupables de l'avoir fait!

L'Histoire sera notre meilleur juge.

L'Histoire, la Classe laborieuse et les Travailleurs acquitteront DISK et nous jugera innocents.

Et c'est notre espoir que des tribunaux indépendants feront de même.

(s) Abdullah BASTÜRK

Président National

D.I.S.K.

(Prison militaire de Davutpasa - Istanbul)

